



Plan de protection



Version 4.0

Valable dès le 11.01.2021

Gil Pinto-Pereira, 079 431 74 65

1 Mesures clubs & centres

1 Personne mandatée COVID-19

Chaque club doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Versoix est Gil Pinto-Pereira, 25A chemin Maurice-Ravel, 1290 Versoix - gil.pintopereira@ik.me - 079 431 74 65.

2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations.

Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:

Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés par le personnel d'entretien.

Les portes et portails restent ouverts dans la mesure du possible pour réduire les contacts au maximum.

Le balayage et l'entretien des courts sont assurés par la personne en charge du Tennis Club de Versoix.

Le Tennis Club de Versoix est responsable du nettoyage et de la désinfection du matériel utilisé. Les produits nécessaires sont de la responsabilité de l'utilisateur.

3 Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 1,5m entre toutes les personnes ; 4m² par personne).

Mesures

La distance d'un mètre cinquante et de 4m² par personne doit être respectée en tout temps.

Ceci est assuré par les mesures suivantes :

L'accès aux courts intérieurs ne se fait que par le Club House.

La sortie de la hall se fait par la sortie de secours située derrière le court 3 et menant sur le court central extérieur (court 4).

Les bancs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

L'accès et la capacité du club house sont limités et affichés.

4 Utilisation des installations

Les installations doivent être utilisées conformément aux directives.

Mesures

L'utilisation des courts est réservée aux seuls jeunes de moins de 16 ans, ainsi que des professeurs, dans le seul cadre des cours de l'école de tennis.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts intérieurs, WC (dans le bâtiment).

Le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 12 ans et plus*.

Les vestiaires et les douches restent fermés.

La capacité du Club House est limitée à 5 personnes simultanément.

* Toute personne, joueurs inclus, se rendant au Centre Sportif de Versoix doit mettre le masque dès son entrée sur le site (parking) et jusqu'à ce qu'elle se rend sur le terrain. Ce n'est qu'une fois sur le terrain qu'elle peut enlever le masque et pratiquer son sport. Une fois la partie terminée, elle doit porter le masque jusqu'à ce qu'elle ait quitté le site du CSV.

5 Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:

Les professeurs tiennent à jour la liste des participants aux cours de l'école de tennis

6 Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du TC Versoix ont été communiquées le 08.01.2021 aux groupes cibles via les canaux suivants:

Un courriel contenant les nouvelles mesures est adressé à l'ensemble des personnes concernées (membres, professeurs, employés, mairie). Il est rappelé la mise à jour régulière de la page "COVID-19, mesures et impacts" du site www.TCVersoix.ch.

La mise en application du concept est insérée dans la page "COVID-19" du site avec un lien vers le document.

Un message invitant les membres à consulter le concept de protection est inséré dans la page de réservation des courts.

Le concept est intégré dans la rubrique "documents" de la bibliothèque du site internet du club.

La mise en application du concept est communiquée via les réseaux sociaux.

7 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par les jeunes de moins de 16 ans des mesures de protection ordonnées par le club.

Mesures

Il incombe aux parents de veiller à ce que leurs enfants respectent pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Envoi du concept par courriel aux responsables légaux.

8 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations.

Mesures

Toutes les personnes présentes dans le club se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains.

Il faut continuer de renoncer à la traditionnelle poignée de main.

9 Autorisation d'utilisation des infrastructures communales

La Ville de Versoix autorise l'utilisation des infrastructures communales dédiées au tennis sous certaines conditions.

Mesures

Afin de garantir une utilisation conforme aux directives du Conseil Fédéral, la Ville de Versoix demande au Tennis Club de Versoix de lui fournir les documents suivants:

Envoi du plan de protection du Tennis Club de Versoix pour la bonne utilisation des infrastructures communales en accord avec les dernières directives.

[Envoi de l'occupation souhaitée des installations, jours et horaires, basés sur les plannings convenus en début de saison.](#)

La Ville de Versoix attirera l'attention sur d'éventuels abus et elle est habilitée à expulser des personnes de l'établissement. En cas de récidive, l'autorisation d'utiliser les installations sportives sera immédiatement retirée.

2 Mesures pour l'enseignement du tennis

1 Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club.

Mesures

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis.

2 Distance social et taille maximale des groupes

Distance social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures

Le respect des consignes de 4m² par personne, 1,5m de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :

Pour les jeunes de moins de 16 ans, un maximum de 15 personnes (en incluant l'entraîneur) est autorisé.

Les professeurs doivent porter le masque en permanence.

3 Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Mesures

Les entraînements sont annoncés dans le système de réservation.

Les fiches de présences de l'école de Tennis sont tenues à jour par les professeurs.

3 Mesures pour les cours de condition physique

Au sein de l'école de tennis, le groupe "compétition" reçoit, en plus de cours de tennis, des cours de condition physique encadrés par des professeurs de Versoix Athlétisme.

3.1 Distance social et taille maximale des groupes

Distance social et taille maximale des groupes dans le cadre des cours de condition physique

Mesures

Le respect des consignes de 4m² par personne, 1,5m de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les cours de condition physique:

Pour les jeunes de moins de 16 ans, un maximum de 15 personnes (en incluant l'entraîneur) est autorisé.

Pour les jeunes de 16 ans et plus, des groupes de 5 personnes (en incluant l'entraîneur) sont autorisés dans les infrastructures extérieures uniquement.

Les professeurs doivent porter le masque en permanence.

4 Planning

Basés sur le planning établi en début de saison, et tenant compte des dernières restrictions, voici les horaires d'utilisation des installations souhaités par le Tennis Club de Versoix :

<u>Jours</u>	<u>Horaires</u>	
	<u>Courts intérieurs</u>	<u>Anneau d'athlétisme</u>
<u>Lundis</u>	<u>16h00 à 19h30</u>	
<u>Mardis</u>	<u>16h00 à 19h00</u>	<u>17h00 à 19h00</u>
<u>Mercredis</u>	<u>09h30 à 18h00</u>	<u>14h00 à 15h30</u>
<u>Jeudis</u>	<u>16h00 à 20h00</u>	
<u>Vendredis</u>	<u>16h00 à 20h00</u>	
<u>Samedis</u>	<u>08h30 à 12h30</u>	

5 Conclusion

Ce document a été établi par le TC Versoix en date du 8.01.2021

Personne mandatée COVID-19 pour le TCV,

Gil Pinto-Pereira

Signature:

